



**MAUSSANE
LES ALPILLES**

ARRÊTE

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

- Stationnement d'un véhicule de chantier, RD 5 en agglomération, aux abords du 113 avenue de la Vallée des Baux, à compter du 04 septembre 2023 pour une durée de 10 jours calendaires.

Travaux de maçonnerie réalisés par la SARL MARCAL BRICOLAGE représentée par Monsieur Luis MARCAL.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande présentée par la SARL MARCAL BRICOLAGE représentée par Monsieur Luis MARCAL,
- Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée de l'occupation du domaine public,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des travaux de maçonnerie visés ci-dessus, la SARL MARCAL BRICOLAGE représentée par Monsieur Luis MARCAL est autorisée à :

- Faire stationnement un véhicule de chantier, RD 5 en agglomération, aux abords du 113 avenue de la Vallée des Baux, à compter du 04 septembre 2023 pour une durée de 10 jours calendaires.

Article 2 : En raison du stationnement d'un véhicule de chantier, la circulation sera alternée, RD 5 en agglomération, au niveau du chantier sis 113 avenue de la Vallée des Baux, sur la portion nécessaire et durant les heures d'intervention de la SARL MARCAL BRICOLAGE représentée par Monsieur Luis MARCAL, à compter du 04 septembre 2023 et pour une durée de 10 jours calendaires.

Article 3 : Le demandeur devra mettre en place la signalisation adaptée, Il devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique, Il sera le seul responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du stationnement des véhicules.

Article 4 : La Police Municipale et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Madame le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La SARL MARCAL BRICOLAGE représentée par Monsieur Luis MARCAL,
- La Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 1^{er} septembre 2023.

Publication sur le site de la mairie le : 04/09/23

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

